



Entrepreneur peintre décorateur

DETAILS SUR LA FORMATION

Diplôme chef d'entreprise peintre décorateur et certificat de gestion

Prix: 325 euros par an

Durée: 3 ans

Pratique en entreprise obligatoire

Plus d'informations : 0800 85 210 - info@efp.be

CONDITIONS D'ADMISSION

Avoir 18 ans accomplis au 31/12 de l'année d'inscription ou avoir satisfait à l'obligation scolaire à cette date ET répondre à l'une des conditions suivantes:

- 4^{ème} année secondaire réussie dans l'enseignement général, technique ou artistique (CESI/CE2D)
- 6^{ème} année secondaire réussie dans l'enseignement professionnel (CE6P ou CQ6P)
- Certificat d'apprentissage
- Examen d'admission aux conditions générales (CESI/CE2D)

Formations adultes

Description

Un métier haut en couleurs

La peinture habille les murs et les plafonds de nos bâtiments, mais aussi les portes, les fenêtres, les volets, les meubles... de nos intérieurs.

Outre la peinture, la résine ou le vernis, vous utilisez aussi d'autres revêtements, tels que papiers peints, tissus, moquettes et linoléums.

Sous les directives d'un patron, vous bouchez, enduisez, poncez, mélangez les couleurs, appliquez la peinture ou le papier peint. Vous apportez expertise et conseils en tenant compte de la mode, de la fonctionnalité de la pièce et des goûts des clients.

Vous travaillez dans une entreprise de peinture en bâtiment qui se charge de la décoration et la finition du bâtiment de ses clients.

Le métier de peintre décorateur est un mélange de créativité, de dextérité et de technicité.

Journée type

Vous apportez la touche finale à une pièce ou à un bâtiment.

Vous préparez minutieusement les supports à peindre afin qu'ils soient parfaitement lisses. Vous faites les mélanges de peinture. Avec soin et précision, vous l'appliquez sur la surface en plusieurs couches à l'aide de rouleaux et de pinceaux.

Métier du bâtiment en constante évolution, vous vous tenez au courant des nouvelles tendances et techniques.

Débouchés

Au bout de trois ans de formation, vous pouvez choisir de :

- Ouvrir votre propre entreprise de peinture en bâtiment
- Travailler comme artisan dans une entreprise de peinture en bâtiment
- Vous perfectionner dans une technique propre à la peinture en bâtiment

Qualités

Quelles qualités devez-vous posséder pour être peintre décorateur ?

Tu dois être rigoureux, résistant physiquement et polyvalent.

Quelles qualités développerez-vous pendant votre formation ?

Vous allez développer votre sens des responsabilités et de l'organisation, et vous aurez acquis des compétences en gestion.

Détails sur la formation

Horaire

Les horaires repris ci-dessous sont à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés.

- 1^{ère} année : lundi et mercredi (18h00 à 21h30)
- 2^{ème} année : mardi et mercredi (18h00 à 21h30)
- 3^{ème} année : à définir

Programme

1^{ère} chef d'entreprise (240h)

- Organisation du chantier - Travaux en hauteur (12h)
- Analyse, préparation et communication (24h)
- Contrôle du support et prises de mesures sur chantier (12h)
- Travaux préparatoires d'un subjectile (48h)
- Travaux d'apprêt (24h)
- Travaux d'application des premières couches (24h)
- Travaux de finition murs et plafonds (32h)
- Pose d'un élément décoratif (12h)
- Travaux de peinture à 2 composants (4h)
- Travaux d'application peinture bois et métal (32h)
- Pistolage (16h)

2^{ème} chef d'entreprise (256h)

- Esprit d'entreprendre et compétences entrepreneuriales (8h)
- BIM, outils numériques & gestion de chantiers (4h)
- Fonctionnement de l'entreprise de construction (60h)
- Suivi et examen VCA de base (4h)
- Techniques spécifiques peinture (36h)
- Notions de colorimétrie (16h)
- Module intégratif : Mise en peinture - décoration d'une pièce (24h)
- Tableur Excel et métrés appliqués (16h)
- Pistolage (8h)
- Evaluation pratique pistolage (EUAA3) (4h)
- Pose d'un revêtement souple de mur (32h)
- Travaux préparatoires d'un revêtement de sol souple (8h)
- Pose d'un revêtement souple de sol et d'un parquet flottant (36h)

3^{ème} chef d'entreprise (264h)

- Aspects financiers - Offre de prix (16h)
- Technologie et mode d'exécution (4h)
- Documents de référence, unités de mesure et code de mesurage (12h)
- Plan de sécurité et santé (12h)
- Analyse technique et offres de prix - Travaux dirigés (32h)
- Création d'entreprise et législation - Environnement (4h)
- Ouverture administrative du chantier (4h)
- Plannings (12h)
- Tolérances et normes spécifiques (4h)
- Pathologies (4h)

- Gestion de l'exécution technique du chantier (24h)
- Aspects financiers - Frais généraux d'entreprise et coefficient d'entreprise (4h)
- Gestion administrative et financière du chantier d'exécution (20h)
- Esprit d'entreprendre et compétences entrepreneuriales (4h)
- Création d'entreprise et législation (32h)
- Aspects comptables financiers et fiscaux (52h)
- Gestion commerciale (12h)
- Suivi du projet technique (12h)

Organisation de la formation

L'alternance allie cours théoriques dans un centre de formation et formation pratique en entreprise. Nous vous proposons de vous former dans ce métier en concluant une convention de stage avec une entreprise (+/- 26 à 30 heures par semaine) et en suivant des cours dans un centre de formation (+/- 8 à 12 heures par semaine).

Pratique en entreprise

Vous devrez être occupé dans la profession pour laquelle vous vous formez soit :

- En concluant une convention de stage rémunérée avec une entreprise formatrice
- En étant sous contrat de travail dans le métier pour lequel vous vous formez
- En bénéficiant d'un stage non rémunéré d'un nombre d'heures de pratique minimum obligatoire si vous êtes dans l'impossibilité de répondre à l'une des deux situations reprises ci-dessus.

Vous pouvez être dispensés de cette obligation d'occupation dans la profession si vous êtes :

- Titulaire d'un certificat d'apprentissage dans la profession,
- Titulaire d'un diplôme technique ou professionnel dans la profession,
- Occupé ou ayant été occupé dans la profession 2 années à temps plein sur les 6 dernières années.

Le délégué à la tutelle est l'intermédiaire à la conclusion de la convention de stage. Il est présent pour vous orienter, vous aider dans vos recherches de stages, il est chargé des aspects administratifs et veille au bon déroulement de votre formation en entreprise.

Certification

A l'issue des 3 ans de formation, l'apprenant obtient un diplôme chef d'entreprise homologué par la Fédération Wallonie-Bruxelles, ainsi qu'un certificat de gestion. Ces titres donnent l'accès à la profession pour les métiers protégés. Par ailleurs, il est possible d'obtenir dès la fin de la 2^{ème} année, un CECAF Peintre décorateur (Certificat de Compétences Acquisées en Formation).